

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 novembre 2020

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la séance : 11
- votants 11

Date de convocation : 30/10/2020

Date d'affichage : 30/10/2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, pour raison sanitaire à huis clos, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatre novembre deux mil vingt à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

Objet : Délibération projet d'arrêté préfectoral portant protection de forêts alluviales du Roubion, du Jabron et de leurs affluents

Monsieur Le Maire évoque au Conseil Municipal le dossier, reçu de la Direction Départementale des Territoires Service Eaux Forêts Espaces Naturels, pour le projet d'arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection des habitats naturels (APPHN) concernant la zone identifiée sous le nom de « Bassin versant du Roubion, du Jabron et Riaille ».

Le conseil municipal a décidé de consulter tous les propriétaires concernés par cet arrêté.

Après consultation des propriétaires (16), 11 ont répondu : 10 contre et 1 pour.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, se prononce défavorablement sur le projet.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.


Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

